



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019  
N°60 / 2019

PREFECTURE DE MAYOTTE  
REÇU LE 07 OCT. 2019  
D.R.C.L

En exercice : 30

Présents : 07

Absents : 23

Procuration : 0

Votants : 07

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH,  
Soilihi AHMED,  
Fonte IBRAHIM,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA,  
Mariama MHIDINI,  
El Farsi SAID,  
Mohamadi-Colo SOILHI-MADI

Étaient absents :

Chadhoul Abdou, Mouslim ABDOURAHAMAN, Zalihata ABOUDOU,  
Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI,  
Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA,  
Chamsia DJIHADI SOILHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA,  
Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI,  
Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Angatahi MELA,  
Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,  
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM

**Objet :**

**Demande de financement au  
Contrat de Convergence pour le  
projet d'aménagement de la plage  
de Mbounatsa**

*Procurations : Néant*

*L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de septembre, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur 2<sup>ème</sup> convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 9 septembre 2019 et sans obligation de quorum, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**NOTA :**

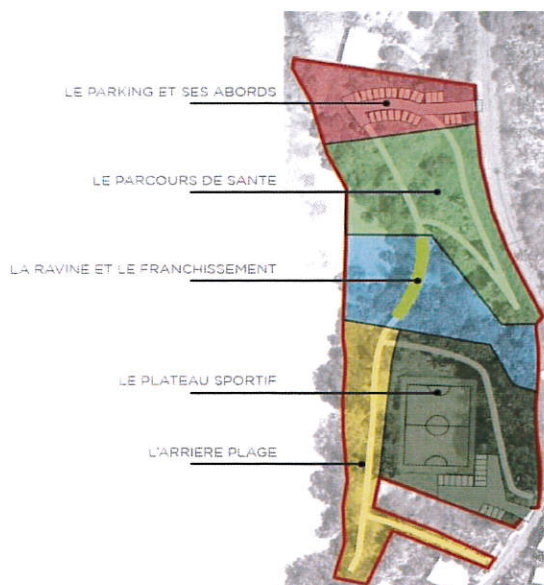
**Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte du siège de la  
Communauté de Communes le  
05/09/2019**

**Le Président,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA**



**Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
**Vu** l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011  
**Vu** la Loi n°2017-256 du 28 février 2017 portant programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et autres dispositions en matière sociale et économiques (loi EROM)  
**Vu** la délibération CCSud n°80/2018 du 4 novembre 2018  
**Vu** la délibération CCSud n°35/2019 du 12 mai 2019  
**Vu** le Contrat de Convergence et de transformation signé le 8 juillet 2019  
**Vu** l'Arrêté du Préfet de Mayotte n°2019-SG-728 attribuant une subvention DETR de 240 000 pour l'aménagement du parking et des abords de la plage de Mbouanatsa  
**Considérant** l'avis positif de la Commission de gestion du domaine public maritime et du domaine privé de l'Etat en date du 13 Août 2019

Le Président expose que la communauté de commune du Sud compétente en matière de développement touristique, a engagé une étude de faisabilité dans le but de réaliser des travaux de mise en valeur de la plage de M'bouanatsa. Le périmètre d'étude est à proximité immédiate du village du même nom, en intégrant le plateau sportif jusqu'à la zone Utl (zone destinée à des activités touristiques). La totalité du périmètre d'étude est localisé dans la ZPG. La demande de la CCSud pour bénéficier d'un transfert de gestion a reçu un avis favorable de la Commission



Le projet a été phasé de façon logique par tranches de travaux afin faciliter son financement sur plusieurs exercices et en fonction des priorités destinées à rendre rapidement le site plus accessible. C'est ainsi que l'aménagement du parking et des abords on fait l'objet d'une demande de financement DETR acceptée pour un montant de 240 000 €.

Afin de pouvoir engager rapidement les études complémentaires (Loi sur l'eau, Impact environnemental, Géotechnique, Hydraulique...) et lancer le marché de maîtrise d'œuvre puis les travaux sur l'ensemble du site, il est proposé de solliciter un financement pour la totalité du projet dans le cadre du contrat de convergence.

Dans le plan de financement ci-dessous, outre, le parking a été soustrait l'éclairage autonome qui fera l'objet d'une demande spécifique dans le cadre du FEDER

Aménagements Mbouanatsa	Charges (euros)	Financements	Produits (euros)	Taux
Ravine & franchissement	440 000	Contrat de convergence	1 123 500	60 %
Plateau Sportif	269 000	Fonds propres CCSud	441 835	24 %
Parcours de santé	450 000	FCTVA	307 165	16 %
Arrière plage	428 000			
Etudes complémentaires	80 500			
Maîtrise d'œuvre	205 000			
<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>1 872 500</b>		<b>1 872 500</b>	<b>100 %</b>

Le calendrier prévoit l'étalement des travaux durant toute l'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**Décide :**

**D'approuver** le projet « d'aménagement de la plage de Mbouanatsa » et le plan de financement comme présentés ci-dessus.

**De Solliciter** un financement de 1 123 500 euros dans le cadre du Contrat de convergence.

**D'autoriser** le Président à signer tout document pour mettre en œuvre cette délibération.

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*



Fait à Bandré, le 2 Octobre 2019

Le Président

**Ismaila MDEREMANE SAHEVA**

